NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

79 Nº 8 1957

Le XVIIe siècle de l'Église de France sous une nouvelle optique

Roger MOLS (s.j.)

p. 849 - 853

https://www.nrt.be/fr/articles/le-xviie-siecle-de-l-eglise-de-france-sous-une-nouvelle-optique-2336

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Saint Charles Borromée, pionnier de la pastorale moderne

La vie active de saint Charles Borromée * se divise en deux périodes nettement tranchées. Sous le pontificat de son oncle maternel, Pie IV (1560-1565), il remplit les fonctions de cardinal secrétaire d'Etat et fut le bras droit du pape durant la troisième et dernière période du concile de Trente. Il fut mêlé à toutes les questions concernant l'administration de l'Eglise. Préconisé archevêque de Milan en 1564, il regagna son diocèse à l'avènement de Pie V et y séjourna jusqu'à sa mort, en 1584. C'est alors qu'il donna pleinement sa mesure comme pasteur des âmes. C'est de son activité durant cette période que l'on peut dire qu'elle fut celle d'un pionnier de la pastorale moderne.

Cette activité, on en connaît la substance. Il n'est pas encore possible d'en reconstituer exactement la chronologie. Ceci exigerait, comme condition préalable, le dépouillement d'une correspondance énorme [1], l'inventaire des inscriptions locales et la critique des traditions

---

* Comme bien l'on pense, les biographies de saint Charles Borromée sont légion. L'énumération la plus complète se trouve dans *Echi di San Carlo Borromeo*, t. II, Milan, 1938, pp. 727-728.

Parmi les anciennes, celle de son ami, Charles Bascapè (*Carolus a Basilica Petri*), supérieur des Barnabites, et celle de G. P. Giussano (*Glussianus*), son ancien secrétaire, sont des sources de premier ordre. La première fut composée en latin; la deuxième, traduite en latin par B. Rossi (*Rubeus*) et richement annotée par B. Oltrocchi, fut imprimée en appendice à la suite des *Opere complete*, éd. G. A. Sassi (*Saxius*).

Parmi les plus récentes en langue française, à signaler C. Sylvain, *Histoire de saint Charles Borromée*, 3 vol., Lille, 1884 (de première main, mais manque de critique); L. Celier, *Saint Charles Borromée*, Paris, 1912 (Coll. *Les Saints*; assez sommaire). Voir aussi la notice biographique que nous avons consacrée à *Charles Borromée* dans le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, t. XII, col. 486-534, et celle parue récemment dans *Vies des saints et des bienheureux*..., par les Pères Bénédictins de Paris, t. XI, pp. 154-165. — En italien, la biographie la plus récente est celle de G. Soranzo, Milan, 1944.

Les soi-disant *Opere complete* de saint Charles Borromée publiées par le préfet de la bibliothèque ambrosienne, G. A. Sassi, ne sont guère plus qu'une collection de ses principales œuvres de pastorale homilétique. Nous renvoyons à l'édition d'Augsbourg, 2 vol., 1758 (sigles : *S.C.B. Orat.* et *S.C.B. Homil.*).

Tous les documents borroméens qui se rapportent à l'administration de son diocèse et dont il est impossible de souligner assez l'importance pastorale, sont rassemblés dans les *Acta Ecclesiae Mediolanensis*, qui connurent un succès de librairie remarquable pour ce genre de publications. Nous renvoyons à l'édition de Lyon, 1683, en 2 vol. avec pagination courante et contenant la traduction latine des textes italiens (sigle : *A.E.M.*).

1. Personne ne saura jamais le nombre total de lettres expédiées par saint Charles Borromée. Il fut certainement considérable. Un bon nombre doivent

orales rappelant le souvenir de son passage et permettant de retracer, jour après jour, l'itinéraire de ses déplacements. Nous savons seulement que le saint s'était fixé une sorte de calendrier apostolique comportant des périodes de séjour à Milan, des périodes réservées aux visites pastorales, des prédications régulières à certains jours de fête [2]. Mais ce calendrier était fréquemment bouleversé par des imprévus. Il en résultait une existence très mouvementée [3]. Le plus célèbre de tous ces bouleversements, celui qui valut à l'archevêque de Milan une popularité plus large que tous ses autres dévouements réunis, fut occasionné par la fameuse peste de Milan de 1576-1577. Il exerça alors une activité pastorale peu ordinaire mais très féconde. Toute l'organisation de la santé publique, celle des secours aux indigents, celle des offices religieux en période de quarantaine, il la prit en mains. Quand la peste fut vaincue, les Milanais reconnaissants lui décernèrent le titre de « dompteur de la mort » [4].

L'Eglise dont saint Charles Borromée était le pasteur comptait parmi les plus importantes de la chrétienté. Un tableau statistique dressé vers la fin de son épiscopat permet de nous en faire une idée [5]. S'exerçant sur un théâtre d'une plus large envergure, l'action pastorale de saint Charles n'en était que plus difficile. Mais sa réussite en sera d'autant plus féconde [6].

---

avoir disparu pour toujours. Et de celles qui furent conservées ou de leurs minutes, il n'existe que deux inventaires très limités. Un troisième est en préparation pour le fonds de la bibliothèque ambrosienne (env. 300 vol.). Les lettres publiées *in extenso* sont relativement peu nombreuses : le recueil le plus étendu occupe la majeure partie de l'ouvrage de A. Sala, *Documenti circa la vita e le opere di San Carlo Borromeo,* 4 vol., Milan, 1857-1861.

2. A la fin de sa biographie de saint Charles Borromée, Giussano a publié un « *Diarium actionum omnium, in quibus pastoralis S. Caroli Borromaei cura versabatur* » (col. 709-712).

3. Ainsi, pour la seule année 1583, outre une tournée alpestre dans le Val Mesocco, saint Charles quitta Milan à onze reprises, pour des absences allant de trois jours à trois semaines.

4. Sur cet épisode que les Milanais, aujourd'hui encore, appellent « la Peste de saint Charles », voir Sylvain, t. II, pp. 129-176, et les ouvrages mentionnés dans Pastor, *Geschichte der Päpste,* t. IX, Fribourg, 1928, p. 899. — Pendant les dix-sept mois que le fléau sévit sur la ville, il aurait fait 17.329 victimes, soit environ le dixième de la population. Comparé à d'autres épidémies de cette période, ce bilan doit être considéré comme relativement modéré. Une épidémie sérieuse enlevait alors assez souvent un cinquième, parfois un quart, voire un tiers des habitants.

5. La population totale de l'archidiocèse était évaluée à 560.000 âmes. Un dénombrement organisé par saint Charles dans la ville de Milan en avait relevé 180.216. Il y avait en tout 2387 églises, oratoires et chapelles, dont 799 églises collégiales et paroissiales. Les effectifs du clergé séculier se montaient à 3354, dont 2101 prêtres. Si l'on ajoute les 986 prêtres réguliers, on obtient un total de 3087 prêtres, soit un prêtre pour moins de 200 habitants. A titre de comparaison, l'archevêché comptait alors 79 médecins et 323 instituteurs. Les monastères et couvents étaient au nombre de 167, avec 1893 membres masculins et 3400 féminins. Il y avait 886 confréries, dont 556 du Saint-Sacrement, et 56 hôpitaux, orphelinats et autres pieuses fondations. — D'après le tableau statistique publié dans *A.E.M.,* II, p. 1340.

6. Nous appuyant sur un faisceau de considérations sérieuses, nous pensons

I. LA VARIETE DES ASPECTS DE LA PASTORALE BORROMEENNE

Saint Charles Borromée fut ce que l'on pourrait appeler un pasteur complet. Il a déployé son activité pastorale sur un triple plan, d'importance égale. Sur le plan théorique, il a légiféré, il a multiplié sans compter les directives pastorales de toutes sortes. Son œuvre forme la législation pastorale la plus complète ayant paru à la fin du XVIe siècle. Sur le plan pratique, il a tout à la fois organisé et mis en place les rouages pastoraux de son diocèse et il a accompli lui-même une œuvre de pastoration en tous points remarquable pour son époque. Il fut donc, en matière pastorale, à la fois *législateur, organisateur et réalisateur*.

Examinons brièvement chacun de ces trois aspects.

A. LE LÉGISLATEUR.

Saint Charles Borromée fut archevêque de Milan de mai 1564 à novembre 1584, soit pendant un peu plus de vingt ans.

Le Concile de Trente avait fait obligation à tous les évêques des provinces ecclésiastiques de se réunir tous les trois ans en conciles provinciaux et de présider eux-mêmes tous les ans un synode dans leur propre diocèse [7]. Borromée fut, de tous les princes de l'Eglise, le seul qui exécuta presque ponctuellement cette décision tridentine. Il réunit six *conciles provinciaux :* 1565, 1569, 1573, 1576, 1579, 1582. Un septième concile avait été convoqué pour 1585; seule la mort du saint empêcha sa réunion. Quant aux *synodes diocésains,* dès 1564, l'année même de sa préconisation, il en fit réunir un par son vicaire général Ormaneto [8]. Ensuite, il en tint encore dix autres : 1568, 1572, 1574, puis tous les ans de 1578 à 1584. Divers contretemps l'empêchèrent d'observer rigoureusement la périodicité annuelle. Chaque fois le cardinal sollicita du pape une permission d'ajournement [9].

---

pouvoir affirmer que l'œuvre pastorale de saint Charles Borromée a été vraiment féconde, bien qu'elle n'ait pas atteint tous les objectifs que l'archevêque de Milan s'était proposés. Nous reviendrons sur ce point dans notre conclusion.

7. Sess. XXIV, c. 2 de ref. (Mansi, 33, col. 157-158).

8. Niccolo Ormaneto (début XVIe s.-1577) accompagna le cardinal Pole durant sa légation en Angleterre, puis le cardinal Navagero, légat du pape au Concile de Trente; devint le vicaire général et le bras droit de saint Charles Borromée à Milan, qui lui confia plusieurs missions de confiance. Nommé évêque de Padoue, il se signala comme un des principaux évêques réformateurs de la Contre-Réforme italienne et fut envoyé par Grégoire XIII comme nonce en Espagne. Biographies par F. M. Carini (Rome, 1894) et C. Robinson (Londres, 1920).

9. Sylvain, I, 410.

Les *actes* de ces dix-sept grandes assises ecclésiastiques forment un ensemble unique dans l'histoire législative de la Contre-Réforme. Mais ils sont loin de constituer la totalité du monument législatif érigé par le grand pasteur de l'Eglise milanaise. Ils ne forment, tout compte fait, que le portail de l'édifice, le début du premier des deux majestueux in-folio qui s'intitulent *Acta Ecclesiae Mediolanensis*. Exactement 342 pages sur 1324 [10].

Les quelque mille pages restantes renferment un ensemble de textes législatifs les plus variés.

Tout d'abord une prolifération d'*édits*, d'*ordonnances* et de *décrets*, sur les matières les plus diverses. Epinglons au passage les directives pour ceux qui désirent aller en voyage dans les pays hérétiques, l'édit sur les bibles en langue vulgaire, ceux sur l'observation des jours fériés, ceux sur la manière de se comporter à l'église, celui sur le logement des ecclésiastiques, celui sur les concubinaires [11].

C'est ensuite une collection d'*instructions diocésaines* d'un prix inestimable pour l'histoire de la pastorale. Relevons parmi elles les instructions sur la prédication de la parole de Dieu, sur l'administration des sacrements, sur les funérailles, sur la construction, l'équipement et la propreté des églises, sur les congrégations diocésaines, sur les visites diocésaines, sur la chancellerie épiscopale, sur la confection du *status cleri* et du *status animarum* [12].

C'est encore un ensemble d'*institutions* et de *règles*. Celles du personnel de la maison cardinalice, des Oblats de saint Ambroise, de la Société des Ecoles de la Doctrine Chrétienne, de la Congrégation des Ursulines, des étudiants du séminaire [13].

Ajoutons après cela des *règlements liturgiques et canoniques*, des *lettres pastorales*, des *mémoriaux*, une série de *documents* réglant la célébration du Jubilé de 1575-1576, une autre série occasionnée par la peste de 1576-1577, enfin des *formulaires officiels* à objets variés. Bon nombre de ces pièces sont essentiellement administratives ou occasionnelles. Il en est pourtant dont l'intérêt pastoral est évident. Ainsi la lettre pastorale sur la prière à réciter chaque soir en famille, celle organisant l'adoration perpétuelle, celle sur les prières publiques

---

10. *A.E.M.*, I, pp. 1-342. Les documents reproduits t. II, pp. 1229-1295, se rapportent aussi à diverses assemblées synodales milanaises.

11. *A.E.M.*, I, pp. 344-345 (voyage); pp. 345 et 346, n. 6 (bibles); pp. 348-352 (jours fériés); pp. 353-356 (comportement à l'église); p. 368 (logement); p. 373 (concubinaires).

12. *A.E.M.*, I, pp. 390-407 (prédication); pp. 407-462 (sacrements); pp. 462-466 (funérailles); pp. 466-500 (construction des églises); pp. 500-532 (équipement); pp. 532-535 (propreté); pp. 535-545 (congrégations diocésaines); pp. 549-564 (visites diocésaines); pp. 571-597 (chancellerie); pp. 683-685 (status cleri); pp. 685-688 (status animarum).

13. *A.E.M.*, II, pp. 711-724 (maison cardinalice); pp. 724-740 (Oblats); pp. 741-842 (Doctrine chrétienne); pp. 843-858 (Ursulines); pp. 859-878 (Séminaire).

à réciter au temps de la Septuagésime, celle sur la manière de vivre qui convient à un chrétien quelle que soit sa condition [14].

Pour estimer à son juste prix la valeur historique d'une œuvre comme celle-là [15], il serait injuste de lui appliquer nos critères apostoliques d'hommes du XXe siècle. Il faut plutôt la comparer avec les premiers essais — mieux vaudrait dire : avec les premiers tâtonnements — d'application des réformes tridentines dans les autres parties de la chrétienté. C'est presque le jour et la nuit. Durant les vingt années pour lesquelles Milan présente le palmarès que nous venons de parcourir, les plus zélées parmi les métropoles religieuses ont vu se réunir une couple de conciles et quelques synodes [16]. Encore l'influence de Milan y fut-elle presque toujours déterminante. Les décisions prises n'y sont souvent qu'un décalque, un démarquage, des résolutions milanaises [17]. Ailleurs, l'on se borna à une seule et unique réunion, histoire de faire preuve de bonne volonté et de faire connaître les décisions tridentines [18]. Encore cette seule et unique réunion n'eut-elle pas lieu dans tous les diocèses. Il s'en faut bien.

Il est évidemment impossible de comprendre l'apport fourni par saint Charles Borromée au développement de la pastorale chrétienne sans recourir largement à son œuvre législative. Mais comment donner une idée d'ensemble suffisamment exacte de cet énorme trésor? En énumérer le contenu, il faut y renoncer : la table des matières s'étend sur 22 pages in-folio imprimées en deux colonnes et la table analytique sur 202 pages de même présentation [19]. Et ces tables ne

---

14. *A.E.M.*, II, pp. 906-909 (prière en famille); pp. 911-915 (adoration); pp. 920-928 (Septuagésime); pp. 950-966 (Jubilé et indulgences stationales); pp. 966-1002 (peste); pp. 1002-1018 (manière de vivre).

15. Le rayonnement historique de la pastorale borroméenne mériterait d'être étudié mieux qu'il ne l'a été jusqu'ici. Les agents principaux en furent les *A.E.M.*, les écrits du saint (surtout ses lettres) et les prêtres d'élite formés par lui, dont plusieurs devinrent évêques, ou nonces. Il faudrait distinguer trois étapes : de son vivant, après sa mort (1584), après sa canonisation (1610). Il y a là un chapitre de la survie du saint, qui reste encore à écrire. Tout le réveil catholique du XVIIe siècle lui est redevable d'une de ses impulsions maîtresses. Non seulement l'Italie, la Savoie et les cantons catholiques suisses, mais la France, les Pays de la Monarchie Espagnole, l'Allemagne restée romaine et jusqu'aux régions restées catholiques des Marches de l'Est, ont subi profondément son influence. En France, ce fut par Lyon qu'elle pénétra. En Espagne et en Europe Centrale, les centres de diffusion furent probablement Valence et Salzbourg.

16. De 1564 à 1584, trois conciles provinciaux à Ravenne et à Sorrento; deux à Bénévent, Capoue, Lima, Malines (dont un tenu à Louvain), Reims, Salzbourg, San Severino, Tolède. Voir leur liste, ainsi que celle des synodes, dans Mansi, 36 A, pp. 233-240.

17. Dans notre conclusion, nous tâcherons de grouper quelques indications sur l'ampleur de ce phénomène et de dégager son importance pour une meilleure appréciation de l'œuvre borroméenne.

18. Dans la liste des conciles et des synodes tenus de 1564 à 1584 (Mansi, 36 A, pp. 233-240), un très grand nombre de noms ne figurent qu'une fois.

19. *A.E.M.*, I, début (table des matières); *ibid.*, II, pp. 1341 et suiv. (table analytique).

fournissent qu'une nomenclature dans toute sa sécheresse. Par définition, elles ne sauraient pénétrer au cœur des textes. Or, c'est cela précisément qu'il faudrait : réussir à retrouver le législateur de la pastorale à travers les textes de sa législation. Le problème d'ailleurs s'élargit encore, puisque ce législateur fut en même temps un organisateur et un réalisateur. Disons seulement que tous les aspects de la pastorale, tels qu'ils étaient posés en cette deuxième moitié du XVIe siècle, se trouvent envisagés, analysés et solutionnés, par la législation borroméenne.

B. L'ORGANISATEUR.

L'archevêque de Milan n'a pas seulement songé à édicter des lois, il a pensé également à mettre sur pied les *instruments d'exécution.*

Ces instruments d'exécution, les uns existaient déjà : clergé paroissial, ordres religieux. Saint Charles n'a pas cessé de travailler à multiplier leur efficience pastorale. D'autres devaient être créés de toutes pièces. Saint Charles n'y a pas manqué.

L'efficience du *clergé paroissial.* Ne dépend-elle pas, pour une part prépondérante, de la qualité de son recrutement et de sa formation? On sait combien cette formation était encore négligée dans l'Eglise du XVIe siècle [20]. On sait comment le Concile de Trente a légiféré pour y remédier en prescrivant la création de *séminaires diocésains* [21].

De tous les évêques du monde, Borromée fut le premier à faire passer cette prescription tridentine sur le plan des réalisations. Il n'attendit même pas d'avoir les mains libres à Rome. Dès novembre 1564, Mgr Ormaneto, son vicaire général, ouvrit sur son ordre un séminaire diocésain [22]. Ce n'est pas le lieu de raconter ici les avatars de cette institution [23], mais il faut souligner la sollicitude avec la-

20. « Si tu veux aller en enfer, fais-toi prêtre » disaient les méchantes langues milanaises vers le milieu du XVIe siècle (Broutin, *Réforme pastorale,* I, 14). Dicton exagéré sans doute, mais qui reflétait à sa façon une situation sérieuse, reconnue par les historiens de tous les pays. Voir, p. ex. comme ouvrages généraux : H. M. Vicaire, *Le clergé catholique du XVe au XIXe siècle,* dans *Prêtres d'hier et d'aujourd'hui,* Paris, 1954, pp. 193-194; R. Aubenas et R. Ricard, *L'Eglise et la Renaissance* (Fliche et Martin, t. XV), Paris, 1951, pp. 350 sq. Comme ouvrages nationaux : P. Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme,* t. II, Melun, 1944; P. Tacchi Venturi, *Storia della Compagnia di Gesù in Italia,* t. I, Rome, 1931; E. de Moreau, *Histoire de l'Eglise en Belgique,* t. V, Bruxelles, 1952; R. R. Post, *Kerkelijke verhoudingen in Nederland voor de Reformatie,* Utrecht, 1954; J. Janssen et L. Pastor, *L'Allemagne et la Réforme,* t. VII et VIII.

21. Sess. XXIII, c. 18 de ref. (Mansi, 33, col. 146-149).

22. Giussano, col. 34, 60 sq. — Bascapè, p. 22.

23. Pour l'abriter, on ne trouva d'abord que des locaux de fortune. Au printemps de 1565, le pape ayant enlevé aux *Humiliati* la prévôté *S. Giovanni in Porta Orientale,* les séminaristes milanais purent s'y installer. Pour prendre en charge sa nouvelle fondation, Borromée s'était adressé au général des Jésuites, le P. Lainez, et en avait obtenu un contingent de trente pères qui prirent sur

quelle il s'intéressait à son séminaire. Il le considérait comme l'instrument principal capable de fournir à son diocèse des prêtres à la hauteur de leur tâche. Alors qu'il était encore à Rome, il désirait être renseigné « jour par jour » sur tout ce qui concernait le premier développement de sa nouvelle fondation, y compris le programme des cours, la liste des élèves et la couleur de leur uniforme [24]. Plus tard, durant sa période milanaise, il continua de le chérir comme la prunelle de ses yeux. Il composa à son intention un règlement précis et méticuleux, comme tous les règlements qu'il édictait [25]. Et il obtint du pape Pie V un bref interdisant aux séminaristes de Milan l'entrée en religion avant d'avoir exercé le ministère pastoral pendant au moins quatre ans [26].

Malgré toutes ses qualités, le séminaire diocésain de Milan ne pouvait répondre à tous les besoins. Aussi, désireux de subvenir aux nécessités plus particulières, le cardinal créa une série d'*établissements plus spéciaux* : un séminaire de 150 places pour vocations tardives et pour l'acquisition rapide des connaissances indispensables à l'exercice du ministère sacerdotal [27]; un proséminaire de 60 places pour la formation spécialisée des curés de village [28], deux petits séminaires de 40 places chacun pour l'enseignement de la grammaire (c'est-à-dire des humanités) [29]; un collège spécial, appelé helvétique, pour les séminaristes originaires de Suisse ou des Grisons [30].

La mise sur pied de ce réseau d'établissements d'enseignement sacerdotal ne lui faisait pas perdre de vue les nécessités de l'*enseigne-*

---

eux à la fois l'administration du séminaire, la direction spirituelle des élèves et l'enseignement. Des plaintes s'étant élevées parmi le clergé local contre cette marque de confiance donnée à des inconnus qui n'avaient pas encore fait leurs preuves, Borromée maintint son choix (lettre à Ormaneto, 6 janvier 1565, Sylvain, 57-58). Plus tard cependant, à la suite d'autres difficultés, il déchargea les Pères de leurs fonctions au séminaire de Milan pour les confier aux Oblats de saint Ambroise qu'il venait de fonder.

24. Lettre de Borromée à Ormaneto, 20 janvier 1565, Sylvain, I, 264.

25. *A.E.M.*, II, pp. 859-878.

26. Bref du 28 juill. 1570 et correspondance préliminaire entre Milan et Rome, dans Sala, *Documenti*, I, 245.

Le motif de cette mesure draconienne, qui fut d'ailleurs renouvelée par Grégoire XIII (6 nov. 1582; Pastor, IX, p. 185, n. 2), doit être cherché dans le mécontentement ressenti par le cardinal à la vue du nombre de ses meilleurs séminaristes qui prenaient le chemin du noviciat des Pères Jésuites. Le P. Général ayant refusé de s'engager à ne plus accepter de séminaristes milanais dans les noviciats de son ordre, Borromée recourut au pape.

27. *S. Giovanni alle case rotte*. Cfr Giussano, col. 61-62.

28. *B. Maria alla Canonica*. Cfr Giussano, *loc. cit.;* Sala, *Documenti*, I, 428.

29. Celana, ouvert en 1579 et Inverigo en 1582. Cfr Sala, *op. cit.*, I, 188, 412, 443, 473, 559 sq.

30. Etabli dans l'ancienne prévôté S. Spirito enlevée aux *Humiliati*. Erection, le 1er juin 1579 (*Bullarium Romanum*, éd. Turin, t. VIII, pp. 269 sq.). Bibliographie, dans Pastor, IX, 521. Documents dans E. Wymann (cit. note 85).

ment général ni de l'*entr'aide sociale* [31]. Borromée fonda à Pavie un collège pour étudiants pauvres [32]; il s'intéressa au collège des nobles à Milan et à l'orphelinat des Somasques; il dota Milan d'un asile pour repenties, d'un home de protection pour jeunes filles et d'un asile de nuit pour vagabonds et clochards; il fit ouvrir par les Théatins un collège pour l'enseignement moyen et par les Jésuites l'université de Brera, comprenant un cycle complet d'humanités, de philosophie et de théologie. Enfin et surtout, il transforma complètement la Compagnie de la Doctrine chrétienne. Ce groupement, fondé trente ans plus tôt par un prêtre de Come aidé d'un cardeur de laine milanais, avait pour but de répandre la connaissance de la religion parmi les enfants du peuple [33]. Borromée la développa et l'organisa sur la base d'une spécialisation du travail : désormais la compagnie se composa d'un directeur spirituel, d'officiers généraux, de correcteurs, d'infirmiers, de conciliateurs, de pacificateurs et de pêcheurs. Ces derniers — au nombre de 400 pour la seule ville de Milan — étaient chargés de parcourir les rues de la ville pour y raccoler des élèves parmi les vagabonds et les maraudeurs [34]. Le succès fut rapide et durable. Le tableau statistique diocésain mentionné ci-dessus indique 740 écoles de la Doctrine Chrétienne avec 40.098 élèves [35]. En 1595, onze ans après la mort du saint, on comptait encore 20.504 auditeurs réguliers [36].

Après le clergé paroissial, les *ordres réguliers*. Borromée les a toujours considérés comme un adjuvant de première qualité. Il recourut de préférence à l'aide des ordres et congrégations récemment constitués. On sait combien les Capucins le secondèrent lors de la terrible

---

31. Un dessin représentant saint Charles entouré de ses vingt-six principales fondations est reproduit dans Sala, *Dissertazioni*, hors-texte, et dans *La Scuola Cattolica*, 4ᵉ série, t. XVIII (1910), p. 107 et dans *San Carlo Borromeo nel IIIᵉ centenario della sua canonizzazione, 1610-1910*, Milan, 1909, p. 199. — Sur le rôle et l'activité sociales de saint Charles, voir les deux études assez sommaires de A. Pavissich et C. Sommaruga, dans *La Scuola Cattolica*, tom. cit., pp. 78-107.

32. Voir R. Majocchi et A. Moiraghi, *L'Almo collegio Borromeo*, Pavie, 1912, et C. Baroni, *Il Collegio Borromeo*, dans *Bollettino storico pavese*, t. I (1937-38), pp. 113-215.

33. Sur les débuts de cette œuvre, voir G. B. Castiglione, *Storia della Dottrina cristiana in Milano e fuori*, Milan, 1800 (seule la première partie a été imprimée; elle va jusqu'à l'arrivée de Borromée à Milan; l'autre est restée manuscrite). Résumé chronologique dans A. Sala (n. suiv.), pp. 443-444.

34. Voir Arist. Sala, *Dissertazioni*, dans Ant. Sala, *Documenti circa la vita e le opere di San Carlo Borromeo*, t. I, Milan, 1858, pp. 63-100; J. A. Keller, *Des hl. Karl Borromäus Satzungen und Regeln der Gesellschaft der Schulen christlicher Lehre*, Paderborn, 1893; A. Tamborini, *La Compagnia et le scuole della Dottrina cristiana*, Milan, 1939.

35. *A.E.M.*, II, p. 1340. Le nombre des chargés d'office s'élevait à près de 2000, celui des catéchistes volontaires à plus de 3000. A son arrivée à Milan, il n'y avait qu'une trentaine de ces écoles.

36. *San Carlo Borromeo* (cit. n. 31), p. 196.

peste de Milan [37]. Les fils de saint François, dans leur ensemble, possédaient 70 % des établissements et constituaient 58 % de la population religieuse masculine du diocèse [38]. Les Jésuites furent aussi mis à contribution très largement pour nombre d'entreprises apostoliques. Si largement même, qu'une histoire sincère doit enregistrer plusieurs escarmouches sérieuses entre les supérieurs de la Compagnie et l'archevêque de Milan [39]. Hâtons-nous de le dire, les torts étaient fraternellement partagés et l'estime réciproque demeura inentamée [40]. Barnabites, Théatins, Oratoriens et Somasques lui fournirent aussi des pléiades compactes d'ouvriers apostoliques [41]. Quant aux Ursulines, elles doivent considérer saint Charles Borromée comme leur deuxième fondateur [42].

Bien plus encore que les Ursulines, les *Oblats de saint Ambroise* sont une réalisation borroméenne.

---

37. Dans une lettre adressée à son homme de confiance, Cesare Speciano, le cardinal passe en revue les différents ordres religieux qui le secondèrent lors de la peste : « La majeure partie de la peine, écrit-il, retombe sur les Capucins : trois des lazarets sont confiés à leurs soins. Malgré le décès de plusieurs d'entre eux, leur concours ne m'a jamais fait défaut, des survivants se trouvant toujours prêts à prendre la relève de leurs confrères morts à la tâche ». Cité par Giussano, col. 194 (nous traduisons).

38. Calculé d'après les chiffres donnés dans le tableau statistique reproduit dans *A.E.M.*, II, p. 1340. — Borromée fut d'ailleurs le cardinal protecteur de l'ordre de saint François.

39. Voir le chapitre intitulé *Saint Charles et les Jésuites*, dans Sylvain, III, pp. 53-78. Le conflit principal fut celui occasionné par le séminaire de Milan (voir ci-dessus notes 23 et 26). D'autres furent provoqués par les sollicitations importunes de l'archevêque désireux d'obtenir le renfort d'un nombre toujours plus grand d'ouvriers apostoliques et mécontent de se voir parfois éconduit. L'affaire du P. Mazzarini, qui, dans un sermon, avait pris fait et cause pour le gouverneur espagnol contre Borromée, alla jusqu'à un procès canonique. A cette occasion, le cardinal s'exprima dans plusieurs lettres confidentielles en termes assez désobligeants à l'égard de la Compagnie. Borromée essaya aussi d'obtenir l'appui de Grégoire XIII pour faire élire au généralat de la Compagnie, après la mort du P. Mercurian, un de ses hommes de confiance, le P. Adorno ou le P. Palmio. La tentative échoua mais elle n'avait pas été de nature à favoriser une confiance réciproque.

40. Borromée intervint d'une manière ou d'une autre, dans la fondation de plus de treize collèges de jésuites, dont plusieurs hors de son diocèse. Deux jésuites éminents, le P. Ribera, puis le P. Adorno, furent ses directeurs de conscience. Au cours de ses voyages ou de ses déplacements, il logeait de préférence dans une maison de la Compagnie. Les rapports de dépendance entre la spiritualité de *Saint Charles Borromée et les Exercices de Saint Ignace* furent étudiés par Mgr A. Ratti (Pie XI) dans une brochure de la *Bibliothèque des Exercices*, n° 32, Paris, 1922.

41. Cfr Sylvain, III, pp. 25-49 (Barnabites et Théatins). Arist. Sala, *Dissertazioni* (cit. n. 34), donne, pp. 249-422, une vue générale des ordres religieux existant dans le diocèse de Milan à l'époque de saint Charles Borromée et de leurs rapports avec lui. Voir spécialement pp. 250-288 (Barnabites), 362-385 (Jésuites), 401-403 (Oratoriens), 404-407 (Somasques), 407-408 (Théatins).

42. Voir surtout V. Postel, *Histoire de sainte Angèle de Mérici et de tout l'ordre des Ursulines depuis sa fondation jusqu'au pontificat de Léon XIII*, t. I, Paris 1878, pp. 342 sq.

Dans ses efforts pour rehausser le niveau chrétien de son diocèse, saint Charles ne tarda point à remarquer que le recours exclusif au clergé paroissial n'allait pas sans inconvénient : attaché à ses circonscriptions territoriales, il manquait par trop de mobilité. D'autre part, recourir à tout instant au clergé régulier l'entraînait dans de perpétuels tiraillements avec les supérieurs majeurs [43].

Désireux d'obvier à ces inconvénients, il se demanda s'il n'y aurait pas moyen de fonder un institut qui unirait les avantages des deux clergés, régulier et séculier, sans en présenter les faiblesses.

De cette idée naquirent les Oblats de saint Ambroise : congrégation de prêtres diocésains vivant en commun, promettant obéissance à l'Ordinaire et exerçant le ministère des âmes sous sa direction exclusive, comme une troupe de choc sacerdotale, dont le cardinal put disposer pleinement au mieux des besoins pastoraux de son diocèse [44].

Après un essai infructueux auprès des chanoines de son chapitre, qu'il avait rêvé de transformer en une communauté de ce modèle [45], il réussit à grouper un premier noyau de volontaires et obtint, non sans peine, l'approbation du Saint-Siège [46].

Sans répit, il se mit à l'œuvre pour recruter de nouveaux Oblats : aux synodes, aux réunions collectives de prêtres, il revint à satiété sur son thème favori [47]. Aux prêtres les plus zélés, il adressa des exhortations personnelles pour vaincre leurs hésitations [48]. Il fit déposer un registre au secrétariat de l'archevêché pour recueillir les signatures [49].

Ce fut une réussite : le 16 août 1578, les Oblats de saint Ambroise furent canoniquement institués [50]. Les règles, pour la confection des-

---

43. Sylvain, III, p. 79-80; G. Soranzo, *San Carlo Borromeo*, Milan, 1945, I, p. 184. De tous les supérieurs réguliers, ce fut probablement saint Philippe Neri qui lui causa la plus vive déception. Borromée avait cru pouvoir compter sur la vieille amitié qui le liait au fondateur des Oratoriens pour recourir largement aux services de cette nouvelle et vaillante congrégation. Mais il eut beau le relancer, il se heurta souvent à une fin de non recevoir polie mais décidée. Ecrivant à Speciano, il se plaint de la « Fabiana cunctatio » dont Neri faisait preuve à son égard et il l'appelle « vir immisericors » (Giussano, col. 234, 192 n. 1 et 153 n. 2).

44. L'idée en mûrissait dans son esprit au moins depuis 1574. Elle avait pris corps, lorsqu'il connut l'existence, dans le diocèse de Brescia, d'un groupement similaire, les *prêtres de la Paix*. Voir dans Giussano, col. 233-234 n. 2, la lettre dans laquelle il expose en détail à Speciano le projet qu'il a formé et lui demande d'intercéder auprès du pape en sa faveur.

45. Bascapè (éd. Ingolstadt 1592), 182.

46. Les débuts de la congrégation des Oblats sont racontés dans B. Rossi (Rubeus), *De origine et progressu congregationis Oblatorum sanctorum Ambrosii et Caroli*, Milan, 1739 (le nom de saint Charles Borromée fut ajouté comme patronyme de la congrégation après sa canonisation en 1610). A. Bernareggi, *Le origini della congregazione degli Oblati di S. Ambrogio*, dans *Humilitas*, n° 21, Milan, 1931; bon résumé dans Sylvain, t. III, pp. 79-106.

47. *S.C.B. Orat.*, col. 95-96 (XI° synode dioc.); Sylvain, III, p. 89.

48. Sylvain, III, p. 89; Giussano, l. V, c. 4 (col. 234).

49. Sylvain, III, pp. 88-89.

50. Giussano, *loc. cit.* (col. 234-235). Il compta rapidement quelque 200

quelles saint Charles avait demandé conseil à saint Philippe Neri [51], furent octroyées trois ans plus tard [52]. Elles spécifiaient que le but des Oblats était de se tenir totalement disponibles pour accomplir, sous la direction de l'archevêque et chacun selon ses capacités, toutes les tâches apostoliques, dont voici l'énumération : conférences religieuses, prédication, administration des sacrements, en particulier de la pénitence, fonctions sacrées diverses dans n'importe quelle église, enseignement populaire, éducation et instruction des clercs, gouvernement et administration des séminaires et des collèges, visites diocésaines et missions. Ces deux dernières tâches, les visites diocésaines et les missions, sont explicitement qualifiées de « praestantissimae ac utilissimae partes omnium huius congregationis functionum [53] ».

Soulignons l'emploi répété du mot mission par l'archevêque de Milan. Que faut-il entendre par là ? Pas uniquement les missions de confiance en Suisse ou en Rhétie, dont il avait l'intention de charger l'un ou l'autre de ses Oblats. Il en parle en toutes lettres dans ses règles [54], il y revient dans ses homélies [55] et il les distingue explicitement des missions ordinaires.

Celles-ci se font dans les limites du diocèse « pour promouvoir le culte de Dieu et le salut des âmes [56] ». Ce sont des entreprises apostoliques extraordinaires exigeant un personnel spécialisé et itinérant. Elles intéressent ordinairement l'ensemble d'un vicariat forain ou d'un doyenné.

Avant de se mettre en route, le missionnaire devra se munir de la bénédiction de l'archevêque, d'une « lettre de mission », d'une liste complète des localités qu'il lui faudra visiter et de tous les renseignements qui pourront lui être utiles. Il se rendra sans délai auprès du vicaire forain de la région qui lui a été assignée afin d'établir le programme et l'horaire des cérémonies. Il lui montrera sa lettre de mission rédigée au nom de l'archevêque en style solennel et suivant toutes les règles de la chancellerie et de l'art épistolaire [57]. Cela fait, il

---

adhérents. Un ami de l'archevêque déposa à son procès de canonisation qu'« il ne se lassait pas de dire que, de toutes les institutions qu'il avait créées, celle des Oblats lui était la plus chère et celle à laquelle il attachait le plus grand prix » (Sylvain, III, p. 99).

51. Sylvain, III, pp. 92-94. — Pour régler un point controversé, ils eurent recours, de commun accord, à l'arbitrage d'un frère convers capucin, le saint frère Félix de Cantalice (Giussano, col. 236, n. 4).

52. Texte dans *A.E.M.*, II, pp. 724-740. Résumé dans Sylvain, III, pp. 94-96.

53. *A.E.M.*, II, p. 728.

54. *Instit. Oblat.*, liber I, c. IV (*A.E.M.*, II, p. 728).

55. Ainsi au 3e sermon prononcé au XIe synode diocésain (*S.C.B. Orat.*, col. 94-97).

56. « Vel cum missio item ad Dei cultum animarumque salutem procurandam illis ab eodem praescribetur, tum sedulo libenterque suam in his praestent operam ». *A.E.M.*, II, p. 728.

57. *A.E.M.*, II, 738-739. Voir un formulaire-type d'une « lettre de mission », dans *A.E.M.*, II, p. 1301.

faudra avertir à temps les curés des différentes paroisses pour qu'ils puissent annoncer à leurs paroissiens le jour et l'heure de la mission. Les exercices de la mission seront rappelés par des sonneries spéciales. Si la mission se donne un dimanche ou un jour de fête, on prêchera à trois reprises dans trois localités différentes : le matin à l'évangile de la messe; l'après-midi à l'heure de l'instruction chrétienne; le soir avant ou après l'angélus. Les jours ouvrables, le sermon du matin se donnera tout à l'aube avant le départ des habitants pour leur travail; le soir on prêchera dans un autre endroit, à moins que le succès remporté ne conseille de consacrer la journée entière à la même localité. En aucun cas cependant on ne pourra prêcher la mission au même endroit durant plus d'un jour, sauf prescription expresse de l'archevêque [58]. Les jours où il n'y a pas sermon seront consacrés à entendre les confessions et à d'autres démarches apostoliques : réconcilier les ennemis; examiner l'état des lieux et des objets du culte; enseigner la doctrine chrétienne; donner des conférences, même à *des groupements spécialisés* [59]. *Les objectifs principaux auxquels doivent tendre* les missionnaires sont les suivants : fonder dans chaque paroisse une école de la doctrine chrétienne; introduire ou généraliser l'usage de la prière du matin et du soir; amener les paroissiens à se montrer généreux pour l'entretien de leur église; obtenir qu'ils se confessent et communient, soit le jour de la mission, soit le dimanche suivant, et qu'ils le fassent plus souvent à l'avenir; leur conseiller de faire une confession générale (dans ce but, on aura eu soin de faire venir un nombre suffisant de confesseurs expérimentés); se rendre compte des mœurs et des coutumes de chaque localité; prendre note par écrit de ce qui requiert un amendement et en référer à l'archevêque [60]. Pour cela le missionnaire aura soin de se renseigner auprès du curé et d'autres notables de l'endroit. Au cours de sa mission il devra envoyer tous les quinze jours un rapport écrit à son supérieur et tous les mois à l'archevêque [61]. Les règles envisagent aussi la constitution d'équipes d'au moins deux missionnaires et elles prévoient le cas où l'un des deux, tout en étant clerc, ne serait pas encore prêtre [62].

Enfin, les règles des Oblats spécifient que la congrégation peut s'adjoindre également des membres qui restent laïques : ceux-ci s'engagent par une formule de promesse, mais non par un vœu, à tendre à la perfection personnelle et à seconder le clergé dans ses tâches apostoliques, chacun en tenant compte de sa profession. Saint Charles prévoit explicitement le cas des professeurs, des médecins, des juristes et des avocats [63]. Ces groupements, qui rappellent les Tiers Ordres, *ne sont-ils pas aussi une préfiguration de l'Action catholique* moderne?

Former des cadres et se choisir des collaborateurs, c'est une chose, veiller à la mise en œuvre d'excellents *moyens de diffusion,* c'en est une autre.

---

58. Nous résumons les instructions données dans *A.E.M.*, II, p. 739.
59. *A.E.M.*, II, p. 739 (résumé).
60. Nous résumons la suite des instructions données dans *A.E.M.*, II, p. 739.
61. *A.E.M.*, II, p. 738.
62. *A.E.M.*, II, p. 739.
63. *A.E.M.*, II, p. 727, avec texte des deux formules : vœu des Oblats et simple promesse des laïques.

A une époque où la découverte de l'imprimerie venait de révolutionner les conditions dans lesquelles la pensée pouvait se communiquer, un évêque désireux de moderniser ses méthodes apostoliques ne pouvait manquer d'y avoir recours.

Et de fait. Sans parler de sa collaboration plutôt modeste à l'édition du catéchisme du Concile de Trente [64], il fut un des premiers évêques à avoir compris et appliqué l'importance de l'*apostolat par la presse.*

Dès 1564, alors qu'il résidait encore à Rome, il aida l'archevêque de Braga, Barthélemy des Martyrs, à éditer son *Stimulus pastorum,* un des principaux ouvrages de pastorale épiscopale du XVIe siècle [65].

A Milan, désireux de se libérer de toute dépendance à l'égard des imprimeurs dont il suspectait souvent l'orthodoxie, il établit dans son séminaire une imprimerie diocésaine [66]. Des presses borroméennes sortirent non seulement toutes les pièces officielles se rapportant à l'administration du diocèse, mais encore une série d'ouvrages de formation sacerdotale. En tête de cette liste figurent les sermons du P. Louis de Grenade. Chaque prêtre du diocèse fut obligé d'en faire l'acquisition [67].

Dans ses instructions adressées aux Visiteurs diocésains, saint Charles leur recommande aussi la diffusion des brochures populaires de piété. Il nomme, entre autres, la méthode de l'examen particulier composée par les Jésuites; la pratique de l'oraison du P. Mathias, capucin; la brochure « sur les mœurs chrétiennes » destinée aux pères de famille [68].

Quelle que soit sa force de diffusion, la presse ne remplacera jamais totalement l'apostolat oral. Une organisation de la pastorale à l'échelon diocésain doit envisager avant tout le *ministerium verbi.*

---

64. Une tradition qui a eu la vie dure voudrait que saint Charles ait exercé la surveillance directe de la composition du Catéchisme. On sait seulement que son secrétaire Pogiani y a travaillé (Pastor, VII, 291). P. Paschini, *Il primo soggiorno di San Carlo Borromeo a Roma (1560-65),* Turin, 1935, p. 75, estime que le rôle du cardinal fut moins important qu'on ne l'a prétendu.

65. Sur l'importance pastorale du *Stimulus pastorum* et sur l'influence exercée par son auteur sur le concile de Trente et sur saint Charles Borromée, voir l'excellent exposé de P. Broutin, *L'évêque dans la tradition pastorale du XVIe siècle,* 1953, chapitres VII-IX.

66. Cfr A. Bernareggi, *La tipografia del seminario di Milano,* dans *Humilitas,* n° 2, 1928, pp. 49-57, 75-79. — C'est pourquoi saint Charles est considéré comme le patron de la bonne presse.

67. *A.E.M.,* I, pp. 333-334 (XIe syn. dioc.); Giussano, col. 303, n. 1; Bascapè, 333.

68. *A.E.M.,* I, p. 558. — Dans son *Instruction aux confesseurs* (*A.E.M.,* I, p. 658), il les invite aussi à recommander aux pénitents la lecture d'ouvrages spirituels, tels que l'*Imitation,* les œuvres de Louis de Grenade, les *Meditationes de Rosario B.M.V.,* du jésuite Gaspar de Loarte, et la *Pratique de l'Oraison mentale,* du capucin Mattia de Salo (Bellintani). L'archevêque se montre vraiment *up to date* : les deux derniers ouvrages qu'il recommande venaient de paraître en 1573.

Nous avons déjà parlé des missions [69]. Mais elles ne constituent, somme toute, qu'une partie moins importante de l'effort déployé par saint Charles pour développer l'apostolat oral dans son diocèse.

Il sera question plus loin des autres aspects [70].

Nous reviendrons également sur un autre instrument d'exécution, d'ordre institutionnel, que l'on oublie trop souvent, mais dont l'importance est primordiale pour l'efficience des entreprises apostoliques : l'*organisation administrative* du diocèse. Charles Borromée n'a eu garde de l'oublier. Découpage du diocèse en circonscriptions régionales à taille humaine; mise en place d'une hiérarchie de responsables; création d'un système perfectionné de renseignements, de vérifications et de contrôle; il a songé à tout. Et il n'a pas craint d'alourdir son administration et celle de ses curés d'une abondante paperasserie. Dans chaque paroisse et dans chaque doyenné, il fallut posséder et tenir à jour un grand nombre de registres spéciaux, constituant autant de monographies paroissiales, avec tous les détails intéressants à connaître : on insistait particulièrement à obtenir des précisions numériques. Leurs renseignements, collationnés à l'archevêché, fournissaient au cardinal, à chaque instant, une vue d'ensemble de l'état religieux de son diocèse [71].

C. LE RÉALISATEUR.

Rien ne sert de prendre de belles décisions, de remplir des pages de mesures législatives, de mettre en place les rouages chargés de les appliquer, si l'exécution reste en souffrance.

Charles Borromée savait cela : il savait que la suppression effective d'un seul abus, l'amélioration réelle du niveau chrétien d'une seule paroisse valent mieux que les plans de réforme les plus beaux, les plus complets, les plus exhaustifs, s'ils restent couchés sur le papier. Il savait aussi que rien ne vaut la force entraînante de l'exemple.

Homme de système — et combien ! — Borromée était aussi homme d'action. Malgré ses lourdes tâches administratives et en dépit du temps qu'il consacrait chaque jour à la prière et au recueillement personnel [72], il considérait comme son devoir de mettre lui-même, le plus souvent et le plus longtemps possible, la main à la pâte.

---

69. Voir ci-dessus, pp. 610-611.

70. Visites diocésaines (cfr pp. 614-615); tournées alpestres (cfr p. 616); méthode oratoire (cfr pp. 617-618); aspect parénétique de la pastorale borroméenne (cfr article suivant).

71. Nous reviendrons dans la troisième partie de notre article sur cet aspect hiérarchique et méticuleusement organisé de la pastorale borroméenne.

72. Au 4e concile provincial (*A.E.M.*, I, p. 137) saint Charles établit le programme de prières recommandé à tout évêque. Il s'agissait là d'un minimum que le cardinal, bien entendu, dépassait chaque fois qu'il en avait la possibilité. Homme d'action et de gouvernement, il n'était pas moins homme de prière, de

Cette action pastorale personnelle, Charles Borromée l'exerça surtout à l'occasion des visites diocésaines et des tournées alpestres.

Héritiers d'une longue tradition tridentine, il nous faut un effort pour réaliser à quel point la pratique régulière des *visites diocésaines* présentait un caractère inouï durant le troisième quart du XVIe siècle.

De nos jours, il est normal de voir les évêques accomplir à travers leurs diocèses des tournées de confirmation et d'inspection qui leur permettent d'établir un contact personnel avec leurs diocésains.

Vers 1550, cet usage était totalement tombé en désuétude, là même où il avait jamais existé [73]. De plus, les voies de communication et les moyens de transport étaient bien plus primitifs que de nos jours. Dans un diocèse comme celui de Milan, très étendu et dont une partie importante se trouvait en pays de montagnes, cet inconvénient était particulièrement grave.

Si l'usage commun s'est modifié sur ce point, c'est à l'exemple de saint Charles que l'Eglise le doit. Les visites diocésaines, telles qu'elles se pratiquent de nos jours, dérivent de celles de l'archevêque de Milan.

Le but immédiat de ces visites était évidemment, pour saint Charles, de se rendre compte sur place de la valeur de son clergé, de l'état du culte et de l'observation des décrets tridentins et conciliaires [74]. Pourtant, dès le premier concile provincial, il déclare qu'il attribue aussi à ces visites une importance directement pastorale [75]. Au 4e concile il affirme explicitement que le rétablissement de la discipline chrétienne, la connaissance de l'état moral de la population et la correction des abus, constituent leur objet principal [76]. Dans ce but, le cardinal trace à ses évêques un programme complet d'enquête et d'action.

Ce programme constitue aussi un témoignage fidèle de la manière dont l'archevêque de Milan accomplissait lui-même ses visites pastorales.

Chaque année — sauf empêchement majeur — saint Charles réservait la plus grande partie des mois d'été à ses visites diocésaines [77]. L'itinéraire était toujours minutieusement préparé. D'abord le per-

---

vie intérieure et de pénitence. Détails dans Giussano, col. 537-544, 556-559, 564-569, 613-620, 645-650.

Il convient de le souligner, pour éviter l'impression unilatérale qui pourrait résulter d'une étude exclusivement consacrée à ses activités pastorales.

73. Par deux fois, en 1547 et en 1563, le concile de Trente dut rappeler cette obligation aux prélats (Sess. VI, c. 4 de ref., et Sess. XXIV, c. 3 de ref.; Mansi, 33, col. 45, 158-159).

74. *A.E.M.*, I, 229, 5e concile prov., 3e partie; *A.E.M.*, I, 549 sq. *Instruct. Visitat.*

75. *A.E.M.*, I, p. 21.

76. *A.E.M.*, I, p. 140.

77. Voir ci-dessus, n. 2 (mois de juin, juillet, août).

sonnel de sa maison, ensuite la cathédrale et les collégiales milanaises, les paroisses, écoles, séminaires, confréries et hôpitaux de la ville; enfin, les vicariats forains du diocèse [78].

Aucun détail n'était laissé au hasard de l'improvisation.

Quelques jours avant la visite, une équipe comprenant un délégué de l'évêque et au moins deux confesseurs (choisis surtout parmi les Oblats, parfois aussi parmi le clergé paroissial et les jésuites) devait se rendre dans chaque localité pour faire savoir aux habitants l'imminence de la visite. Le délégué prenait la parole pour exhorter les paroissiens à bien s'y préparer, à prier pour sa réussite et à y participer autant que possible par la confession et la communion; il leur donnait lecture des instructions officielles concernant la visite et se mettait à la disposition de ceux qui avaient à régler des questions n'exigeant pas l'intervention personnelle de l'archevêque. Durant le triduum précédant la visite, on célébrait la prière des XL heures [79].

Saint Charles accomplissait ses tournées de visites avec une escorte réduite au minimum [80]. Dès que son arrivée était signalée dans une paroisse, les fidèles de l'endroit, précédés des enfants qui allaient être confirmés, devaient se rendre en cortège à sa rencontre et le conduire au presbytère [81]. Pour la paroisse, la visite consistait avant tout en une grand'messe au cours de laquelle l'archevêque prononçait un sermon et distribuait la sainte Communion. Quel que fût le nombre des assistants, saint Charles avait toujours à cœur de leur distribuer lui-même le Pain Eucharistique [82]. Il administrait aussi le sacrement de confirmation à ceux qui devaient le recevoir et se tenait toujours à la disposition des paroissiens désireux de lui parler. Après avoir inspecté avec soin tous les bâtiments du culte, il interrogeait les principaux notables de l'endroit : comment les paroissiens se comportent-ils à l'église? assistent-ils avec respect aux offices divins? y a-t-il des hérétiques, des usuriers, des concubinaires, des bandits ou des criminels? y trouve-t-on des semeurs de discorde, des paroissiens qui n'observent pas le Carême ni les autres jeûnes, ni les jours de fête et les rites de l'Eglise? y en a-t-il qui négligent de se confesser et de communier au moins une fois l'an? y en a-t-il qui n'exécutent pas les donations pieuses? les pères de famille élèvent-ils convenablement leurs enfants? le luxe vestimentaire, chez les hommes ou chez les femmes, n'est-il pas exagéré? s'il y a des monastères, la clôture y est-elle bien observée? s'il y a des établissements de bienfaisance et d'entr'aide sociale, sont-ils bien administrés [83]? Enfin, il profitait

---

78. *A.E.M.*, I, p. 140.

79. *A.E.M.*, I, pp. 141, 341 et 559 (nous résumons).

80. Au 1er concile provincial, saint Charles fit prescrire que l'évêque accomplissant sa visite diocésaine ne pourrait emmener avec lui une escorte de plus de 15 personnes ni de plus de 12 chevaux. Au IVe concile, ce maximum fut abaissé à 9 personnes et 6 chevaux. Cfr *A.E.M.*, I, 22, 140. On peut être sûr qu'il se tint rigoureusement à ces prescriptions.

81. *A.E.M.*, I, p. 141. 4e concile prov., 3e partie. Saint Charles se réfère à une prescription du Concile de Rouen, qui frappe d'excommunication ceux qui n'auraient pas rempli ce devoir.

82. Giussano, l. II, c. 8 (col. 73); Bascapè, 341. — L'instruction impose d'ailleurs à tous les habitants d'une paroisse visitée de s'être confessés et d'avoir reçu la Sainte Communion des mains de l'archevêque (*A.E.M.*, I, p. 559). — Bien entendu, les chiffres transmis par les biographies anciennes et contemporaines doivent être sérieusement passés au crible. Faut-il croire avec Sylvain (II, 304) qu'il distribua 8000 communions à Crémone, le premier jour de son arrivée, et admettre, avec Giussano (col. 575) qu'il lui arriva plus d'une fois de communier 11.0000 personnes en une seule journée?

83. *A.E.M.*, I, p. 22, 1er conc. prov., 2e partie; p. 140, 4e conc. prov., 3e partie.

de son passage pour contrôler la présence, l'état et la tenue des 47 livres, registres et répertoires, que les curés étaient obligés de posséder ou de tenir à jour sur l'état de leur paroisse [84].

A cause de leur cadre plus impressionnant et du plus grand nombre d'obstacles naturels et humains qu'il fallait surmonter, les *tournées alpestres* de saint Charles Borromée ont particulièrement retenu l'attention des historiens [85].

Le versant méridional des Alpes, depuis le Saint-Gothard jusqu'à la plaine lombarde, dépendait pour une bonne part de l'archevêché de Milan. La situation géographique, la condition politique et le niveau religieux de la plupart de ces vallées en faisaient un véritable pays de mission aux frontières mêmes de l'archidiocèse. Situées aux confins des régions helvétiques passées à la Réforme, formant une sorte de protectorat administré par les autorités cantonales suisses, ces vallées avaient été entièrement délaissées du point de vue religieux.

S'il faut en croire un sermon de saint Charles et une de ses lettres à l'archevêque de Valence [86], il y avait des vallées où pas un seul prêtre n'exerçait légitimement son ministère. En d'autres termes, ils auraient tous été sous le coup de censures canoniques, soit pour concubinage, pour empoisonnement, pour assassinat, pour sorcellerie ou pour apostasie.

Saint Charles comprit que la reconquête religieuse de ce secteur de son diocèse exigerait des efforts comparables à de véritables missions.

Il se mit sans retard à la besogne et travailla sans trêve ni repos. A sept reprises, il entreprit des tournées apostoliques dans l'une ou l'autre de ces vallées abandonnées. Les unes ne furent que la continuation de ses visites diocésaines, effectuées dans le même but et dans des conditions analogues. D'autres furent des voyages spéciaux entrepris pour des motifs apostoliques bien déterminés. Chaque fois le cardinal emmenait avec lui une équipe de missionnaires (surtout des Oblats et des Jésuites), choisis pour leur savoir et leur piété. Les déplacements entrepris parfois en plein hiver étaient on ne peut plus pénibles. Il arriva même que, les montures de l'escorte ne pouvant avancer plus loin, les voyageurs se virent obligés, en pleine nuit,

---

84. *A.E.M.*, I, pp. 142-144, 4e conc. prov., 3e partie; pp. 559-561, instruct. visitat.

85. Voir surtout P. D'Alessandri, *Atti di San Carlo Borromeo riguardanti la Svizzera e i suoi territori*, Locarno, 1909; E. Wymann, *Der heilige Karl Borromeo und die schweizer. Eidgenossenschaft*, Stans, 1903.

86. 3e sermon du XIe syn. dioc. (*S.C.B. Orat.*, col. 94). — Lettre à l'archevêque de Valence (*S. Caroli Borromaei, S.R.E. Card. et Archiep. Mediol. Pastorum Instructiones, monitiones ad clerum atque epistolae*, éd. E. W. Westhoff, 2e éd. Munster, 1860, pp. 309-310).

de franchir une barrière montagneuse en grimpant « comme des chats ». L'expression est d'un de ses compagnons [87].

La dernière tournée alpestre de saint Charles, celle de 1583, est restée la plus célèbre. Elle débuta par une visite du Val Mesocco [88]. Le cardinal, accompagné de trois prédicateurs de marque (un chanoine, un franciscain et un jésuite) [89], arriva le 12 novembre à Roveredo, la principale localité de la vallée. Ils y prêchèrent une mission de six jours, qui fit de nombreuses conversions. Il y avait dans cette ville une centaine de personnes adonnées à la sorcellerie et accusées de pratiques abominables, que la plume de l'abbé Sylvain « se refuse à décrire » dans son texte français, mais qu'il énumère dans sa note où il retranscrit un texte original italien [90]. Même le prévôt de la collégiale était impliqué dans cette peu reluisante affaire. Après enquête, onze sorcières furent reconnues coupables; elles périrent sur le bûcher en trois séances [91]. On a cru pendant longtemps que le prévôt eut à subir le même châtiment. Des recherches historiques plus poussées ont démontré l'inconsistance de cette accusation [92].

Il aurait été intéressant de connaître le contenu des sermons prêchés à Roveredo. Mais le texte ne semble pas en avoir été publié ni même conservé [93]. Par contre, nous possédons quatre des sermons prê-

---

87. Rapport d'Ambrosio Fornero, qui l'accompagnait dans sa tournée alpestre de Milan à Biasca en Tessin (déc. 1577). Cfr D'Alessandri, *op. cit.*, p. 228. — Une autre fois, le cardinal tomba dans un précipice avec sa monture et n'échappa à la mort que par miracle. Cfr Sylvain, I, p. 350.

88. Appelé aussi Valle Mesolcina. Documents publiés dans D'Alessandri, *op. cit.*, pp. 331-363, 420-422.

89. Le chanoine Ottaviano Forerio, le jésuite Achille Gagliardi et le franciscain Francesco Panigarola, ce dernier un des plus célèbres orateurs de son temps.

90. Sylvain, III, p. 171, d'après une lettre de Borromée au cardinal de Pise. Ce document concerne en réalité, non les sorcières du Val Mesocco inquiétées en 1583, mais celles avec lesquelles Borromée eut maille à partir à Lecco en 1569. Le biographe estime à bon droit que les préventions soulevées contre les unes et les autres étaient similaires. Voici le passage de cette lettre, cité par Sylvain, III, p. 171, note : « Ce ne sono sette, che hanno confessato tutte d'esser strie et un altra d'haver fatto diversi incanti per farsi volere bene dalli uomini massimamente d'haver fatto piu volte arrostire un crocifisso di cera. Ma perche alcune da loro oltre il fare maleficiato e fatto morire delli fianciulli e bestiami e fatti molti altri danni confessano d'haver piu volte anche nelle loro case conculcata la croce, l'imagine della gloriosa vergine e anche il SS^mo Sacramento quale alchune confessano haversi cavato di bocca communicandosi et portatolo a casa haverne fatti molti stratii e fino pissatogli sopra e gettarolo alle volte con l'imonditie della casa e alle volte nel foco e tante altre abominazioni e sporcitie d'ogni sorte di lussuria con quei loro demoni... ». Dans la relation qu'il envoya à son supérieur à Milan, le P. Gagliardi est à peine moins explicite (D'Alessandri, *op. cit.*, pp. 335-336).

91. Sur cet épisode, voir D'Alessandri, *op. cit.*, pp. 353-355, et F. Segmüller, *S. Carolus Borromaeus vindicatus, oder S. Karl und die Hexenprozesse in der Schweiz*, Einsiedeln, 1924.

92. D'Alessandri, *op. cit.*, p. 354. Il fut condamné et dégradé, mais l'exécution capitale n'eut pas lieu.

93. Le sermon publié dans *S.C.B. Homil.*, col. 707-716, fut prononcé à Roveredo le 27 novembre, au retour de sa tournée par les villages de la vallée. Il fait allusion à son premier séjour, mais ne dit rien de la mission. Voir détails sur l'ordre du jour, l'occupation des missionnaires et les fruits apostoliques de cette mission, dans les rapports publiés par D'Alessandri, *op. cit.*, pp. 336 sq. (surtout celui du P. Gagliardi).

chés par le saint au cours de la même tournée, tandis qu'il séjournait à Bellinzona (1-7 déc.) [94].

Que nous apprennent-ils quant à la *méthode oratoire* du saint?

Tout d'abord une constatation négative : aucune trace de lien logique entre les prédications. Celles-ci ne forment pas une chaîne cohérente, elles n'obéissent pas à un plan d'ensemble, comme serait, p. ex., celui des *Exercices Spirituels*. Chaque sermon forme un tout qui se suffit à lui-même. Dans tous les textes par nous consultés, nous avons constaté la même individualité de chaque sermon. C'est seulement lorsque le sujet choisi, lorsque l'idée centrale à développer, étaient tellement abondants qu'une seule instruction de 40 à 50 minutes [95] n'y suffisaient pas, que Borromée scindait son sujet en deux ou en plusieurs parties.

Par contre, chaque sermon considéré en lui-même est solidement charpenté. Bien sûr, nous n'en sommes pas encore à l'inévitable division en trois points, la panacée de l'éloquence sacrée classique. Mais l'idée centrale est toujours bien soulignée et elle se trouve développée et explicitée d'après ses développements naturels. Cette idée centrale est fréquemment empruntée à un texte de la messe du jour, ordinairement à l'évangile, parfois à l'épître. Cette phrase, qui en constitue le leitmotiv, est répétée a satiété au cours du sermon. Ainsi, pour les deux premiers sermons prêchés à Bellinzona, il avait choisi : « Fratres, scientes quia hora est iam nos de somno surgere » (*Rom.*, XIII, 11). On la retrouve six fois dans le sermon du 1er décembre et encore 13 fois le lendemain [96].

Durant tout son épiscopat, saint Charles Borromée fut un orateur infatigable. Ordinairement, il prêchait tous les dimanches au moins une fois, parfois deux [97]. C'était alors chose inouïe. Il lui arriva même de donner, le même jour, trois et quatre sermons différents. A cela s'ajoutent de très nombreux sermons d'apparat et de circonstance. Sauf empêchement, il préparait toujours avec grand soin ce qu'il allait dire : il prenait pour cela une feuille de papier et y traçait le plan de son sermon sous la forme d'un arbre aux multiples branches et ramures. Méthode ingénieuse qui aidait sa mémoire visuelle. Ces

---

94. *S.C.B. Homil.*, col. 717-770.

95. Ce qui ne veut pas dire que saint Charles ne dépassait jamais cette limite. A en juger par les dimensions des homélies conservées, certaines ne pouvaient pas avoir été prononcées en moins de deux heures. Celle pour le Vendredi Saint 1584, qui occupe près de 70 colonnes (*S.C.B. Homil.*, col. 1039-1106), doit lui avoir pris au moins 4 heures. Si toutefois il s'agit d'une homélie prononcée d'un seul tenant et non d'une compilation par son secrétaire Possevino de quatre instructions prononcées le même jour. Cfr A. Novelli, *San Carlo, oratore sacro*, dans *La Scuola Cattolica*, 4e sér., t. 18 (1910), pp. 116-117.

96. *S.C.B. Homil.*, col. 718-730, 729-740.

97. Sylvain, III, p. 267. Il ne faisait que répondre au désir exprimé par le concile de Trente (Sess. V, c. 2 de ref., et Sess. XXIV, c. 4 de ref.; Mansi 33, col. 30, 159).

plans de sermons furent recueillis plus tard par les soins de son neveu, le cardinal Frédéric Borromée, et groupés en 9 volumes [98].

Quant aux textes complets parvenus jusqu'à nous, ils sont très rares, sauf pour sa dernière année d'épiscopat. Leur exactitude dépend de la fidélité mise par quelque auditeur bénévole à saisir au vol les paroles qu'il prononçait. A partir de mai 1583, le cardinal chargea un de ses familiers de noter ses sermons à l'audition et de les traduire en latin. La presque totalité des 126 homélies éditées par Sassi [99] proviennent de cette époque. Ces traductions, comme toujours en ce temps, visaient plus à l'élégance qu'à une rigoureuse fidélité. Pourtant, de l'avis des compétences, elles n'ont pas trahi la pensée originale [100].

II. L'IDEE DIRECTRICE DE LA PASTORALE BORROMEENNE

Il y a toujours une part d'arbitraire à rattacher à une seule idée, à une seule intuition, quelle que soit sa richesse, toute l'œuvre écrite d'un écrivain, toute l'œuvre réalisée d'un apôtre.

Combien plus, quand il s'agit d'une œuvre aussi riche dans sa diversité que celle de saint Charles Borromée.

Cependant, à la lecture de ses œuvres, il est impossible de ne pas remarquer à quel point l'archevêque de Milan paraît avoir été touché par la célèbre *comparaison évangélique du pasteur et de ses brebis* [101]. Les divers passages bibliques où il est question de ce thème reviennent à satiété sous la plume du saint. Aussi bien dans ses textes législatifs que dans ses homélies et dans sa correspondance.

98. A. Novelli, *op. cit.*, pp. 113-114. — Voir deux fac-similés d'un de ces plans pour une homélie pascale, dans F. Barbieri, *La riforma dell'eloquenza sacra in Lombardia operata da San Carlo Borromeo,* dans *Archivio Storico Lombardo,* 4e sér., t. 15 (1911), pp. 257 (Pâques 1576), et dans A. Novelli, *op. cit.*, p. 125 (Pâques 1581).

99. *S.C.B. Homil.*, col. 1-85 (homélies 1-10, prononcées de 1567 à 1569), col. 85-89 et 1229-fin (homélies 11 et 124-126, de 1576 à 1578), col. 89-843 (homélies 12 à 89, du 19 mai au 31 déc. 1583), col. 843-1229 (homélies 90 à 123, du 1er janv. au 16 sept. 1584).

100. Une cousine de saint Charles, religieuse au couvent des Angéliques à Milan, ayant eu la bonne idée et la dextérité de prendre au vol une série de sermons prononcés par saint Charles devant sa communauté, il a été possible de comparer le texte italien de la dixième instruction avec son adaptation latine telle que la donne Possevino. Cette comparaison a permis à A. Novelli, *op. cit.*, pp. 114-115, de formuler un jugement favorable sur l'exactitude substantielle du travail de Possevino.

101. Surtout *Jo.*, X. — Il serait intéressant d'étudier le développement de ce thème à travers la tradition chrétienne, dans la spiritualité, l'homilétique, l'iconographie. On constatera sans doute qu'il fut l'un des thèmes allégoriques préférés à toutes les époques du christianisme. Mais peut-être avec des modalités diverses de présentation suivant les temps et les lieux. Le concile de Trente s'y référa très souvent.

Dès le discours d'ouverture du 1er concile provincial de Milan (15 oct. 1565), il propose en exemple aux prélats réunis autour de lui les pasteurs fidèles des temps passés :

« Ils veillaient sur leur troupeau... Ils nourrissaient assidûment les brebis qui leur étaient confiées, de la triple nourriture de la parole, de l'exemple et des sacrements. Pleins du souvenir, imitateurs du pasteur suprême, Jésus-Christ, qui a donné sa vie et son sang pour tout son troupeau, ils entreprenaient eux-mêmes n'importe quel labeur pour le bien de leurs brebis... Comme le pasteur de l'évangile, ils n'hésitaient pas à donner leur vie pour le troupeau [102] ».

Parmi les actes de ce même concile, il se réfère au passage des *Proverbes* : « Diligenter agnosce vultum pecoris tui et considera super greges tuos [103] ». Et l'application ne tarde pas : les évêques doivent mettre la plus grande diligence possible à veiller sur le troupeau qui leur a été confié. Ils ne doivent jamais en détourner leurs regards, afin d'être à même de remarquer ses besoins et de pouvoir, comme le décrit Ezéchiel, « fortifier les brebis débiles, guérir celles qui sont malades, panser celles qui sont blessées, ramener les égarées et chercher les perdues [104] ». Mais, comme il ne leur est pas possible de tout voir de leurs propres yeux, ils doivent se choisir dans chaque paroisse des hommes de confiance, capables de surveiller si le peuple se comporte comme il faut [105]. C'est encore dans le même but que le concile fait obligation aux curés de tenir le registre appelé de nos jours *liber status animarum* [106]. Ce volume doit renfermer nombre de détails sur la vie morale de la paroisse, il doit être tenu à jour et pouvoir être présenté à l'archevêque à toute réquisition [107].

---

102. *S.C.B. Orat.*, col. 16-17 (trad. Sylvain, I, 299-300).

103. *Prov.*, XXVII, 23 « diligenter agnosce vultum pecoris tui, tuosque greges considera ». Comme souvent, saint Charles cite de mémoire et pas toujours *ad litteram*.

104. *Ezech.*, XXXIV, 4. Le texte sacré parle en réalité des reproches adressés aux mauvais pasteurs.

105. *A.E.M.*, I, 20.

106. La tenue d'un *Liber Status animarum* prescrite par le *Codex iuris canonici*, c. 470, n'est mentionnée officiellement que depuis le *Rituale Romanum* de Paul V (tit. X, c. VI; 17 juin 1614). Avant cela plusieurs synodes régionaux l'avaient imposée, le premier en date étant, à notre connaissance, le premier concile de Milan en 1565 (*A.E.M.*, I, p. 20). Voir notre article, *Les registres paroissiaux sous l'Ancien Régime*, dans *N.R.Th.*, t. 78 (1956), p. 500. Cependant, dans ses *Constitutiones* approuvées en 1542 par Paul III, l'évêque de Vérone, Jo. Matteo Giberti, dont l'influence sur Borromée fut notoire, introduisit une prescription intitulée « *Quod in qualibet Parochia sit unus liber, in quo describantur Parochiani* » et rédigée comme suit : « Debeat etiam in qualibet parochiali ecclesia per illum, ad quem eius cura spectat, teneri unus liber particularis : et in eo describantur et descripta teneantur nomina et cognomina omnium et singulorum ipsius Parochianorum; quum non minus expediat vasa viventium quam metallorum custodire, et Dominus dixerit « Agnosce vultum pecoris tui » : ex quo facilius erit ipsius curae exercitium in multis casibus, in quibus numerum nominaque et cognomina parochianorum scire expedit » (tit. 8, c. IV; *Opera*, éd. J. Brageni, 2e éd., *Hostiliae*, 1740, p. 130).

107. *A.E.M.*, I, 20-21. Nous reviendrons sur ce sujet dans la deuxième partie de cet article.

L'édit de 1566 contre les concubinaires et celui de 1570 imposant la dénonciation des suspects d'hérésie comparent les premiers aux brebis errantes qu'il s'agit de ramener au bercail et les seconds à des loups qui dispersent le troupeau du Seigneur [108]. Dans sa lettre pastorale de 1572 sur la prière en famille, saint Charles affirme son devoir de mener paître son troupeau dans l'esprit de prière et de le conduire à ces bienfaisants pâturages [109]. Dans sa deuxième lettre d'indiction du 3e concile provincial (16 janv. 1573), il rappelle que Dieu exige des pasteurs d'âmes « ut omni sollicitudine oves fidei nostrae commissas, a vallibus ad montes, a terrenis scilicet rebus ad cœlestes, ab humanis ad divinas, a caducis ad aeternas, revocare studeamus [110] ».

Dans les monitions qui terminent les actes du 4e synode diocésain, s'adressant aux curés et à tous ceux qui ont charge d'âmes, il expose leur devoir comme suit : « En premier lieu, les brebis qui vous ont été confiées, vous devez les connaître et pouvoir les appeler par leur nom, les mener paître et les garder [111] ». Suivent les applications sur plus de 400 lignes de texte [112].

Au 5e concile provincial, il revient par deux fois sur la même image. Voyant que les foules étaient dispersées, comme des brebis sans pasteur et atteintes de maux variés, le Christ, pris de pitié à leur égard, ne se borna point à parcourir les campagnes et les villes en prêchant et en guérissant, mais il voulut aussi s'adjoindre des compagnons d'apostolat [113]. Puis il trace un parallèle entre le pasteur vigilant et le pasteur négligeant : « Ille visitationem diocesanam perenni studio obire contendit; hic gregis sui vultum neque agnoscit nec vero ut ab ovibus agnoscatur paterna id caritate studet [114] ».

Et combien de fois ce thème biblique ne revient-il pas dans sa correspondance particulière.

A l'archevêque de Valence en Espagne, qui lui avait conseillé de ménager un peu ses forces, Borromée répond en alléguant l'exemple du prince des pasteurs, Jésus-Christ, qui a laissé là son très nombreux troupeau d'esprits bienheureux et est descendu sur terre pour chercher la centième brebis égarée et la ramener sur la piste conduisant au bonheur éternel [115].

Le bon pasteur doit aussi donner l'exemple. Dans une lettre à l'archevêque d'Embrun, Guillaume Avansonio, Borromée rappelle que l'exemple du pasteur est capital en apostolat :

108. *A.E.M.*, I, pp. 373 (concubinaires), 343 (suspects d'hérésie).
109. *A.E.M.*, II, p. 907.
110. *S.C.B. Orat.*, col. 68.
111. *A.E.M.*, I, p. 302.
112. *A.E.M.*, I, pp. 302-304.
113. *S.C.B. Orat.*, col. 33.
114. *S.C.B. Orat.*, col. 37.
115. *Sancti Caroli Borromaei, S.R.E. Card. et Archiep. Mediol., Pastorum Instructiones, monitiones ad clerum atque epistolae*, éd. E. W. Westhoff, Munster, 2e édit., 1860, pp. 290-291.

« Car il est difficile que les brebis acceptent et adoptent ce qu'elles voient rejeté et méprisé par leur pasteur ; les paroles n'ont sur elles aucune force de persuasion quand elles sont réfutées par l'exemple d'un comportement opposé [116] ».

De même dans une lettre à l'archevêque de Narbonne, le cardinal de Joyeuse, à l'occasion de sa promotion, Borromée reconnaît qu'« il est rare que les brebis n'écoutent pas la voix salutaire de leur pasteur ou qu'elles ne suivent pas ses traces profondément imprimées [117] ».

De même encore, dans une lettre à l'évêque de Cahors :

« Quand la tête se porte bien et qu'elle est en bonne santé, les autres membres du corps s'acquittent bien de leur tâche. Ainsi quand le pasteur remplit sa charge de façon exemplaire, les brebis ne se détournent pas facilement de la voie droite et elles ne risquent pas de brouter des herbes nocives au lieu des bonnes : elles écoutent d'une oreille docile la voix salutaire de leur évêque, elles suivent ses traces et ses exemples [118] ».

Des textes de cette veine, on pourrait en reproduire presque à l'infini. Ils montrent bien que saint Charles considérait sa charge épiscopale avant tout comme une « pastorale » au sens étymologique du terme. Il est le bon pasteur qui se dépense sans compter pour conduire ses brebis aux abondants pâturages. Il est aussi le pasteur vigilant, dont l'œil toujours aux aguets décèle sans délai tout danger et toute faiblesse. Il conduit son troupeau avec une houlette de fer, mais avec un cœur d'or.

(*à suivre*) Roger MOLS, S. J.

116. *Op. cit.*, p. 255. Nous traduisons.
117. *Op. cit.*, pp. 257-258. Nous traduisons.
118. *Op. cit.*, p. 261. Nous traduisons.